

DEPARTEMENT DE L'ISERE  
ARRONDISSEMENT DE VIENNE  
CANTON DE L'ISLE D'ABEAU

EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°2017-39

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 15  
Présents : 10  
Pouvoir : 3  
Votants : 13

L'an deux mil dix sept  
Le 16 novembre à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ  
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,  
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire

Date de la convocation, 8 novembre 2017

**OBJET : SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX (SPA) – CONVENTION  
FOURRIERE ANNEE 2018**

**PRESENTS** : Jean-Michel DREVET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Bruno BESANÇON, Arnaud DUCELLIER FAUVY (arrivée 21h30), Florence MANDON, Fabien ORCEL, Sylvie SABATIER, Pascale CHOTEL, Philippe PELLET

**EXCUSES** : Michel PERRET donne pouvoir à J.M. DREVET, Maurice BONNET-PIRON donne pouvoir à S. GUILLAUD, Benoist CHAMARAUD donne pouvoir à B. BESANÇON, Jean-Michel PIDOLOT

**ABSENT** : Erwan BRACCHI

Bruno BESANÇON a été élu secrétaire de séance

M. le Maire présente à l'assemblée la convention fourrière proposée par la Société Protectrice des Animaux (SPA). Pour l'année 2018 le montant forfaitaire est de 0.40 € par habitant étant précisé que ce montant ne pourra pas être inférieur à 200 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **et à l'unanimité** :

**ACCEPTE**, la proposition de la SPA.

**AUTORISE**, le Maire à signer la convention.

Jean-Michel DREVET  
Maire de Tramolé



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus  
Transmis en Sous Préfecture de VIENNE  
Visé par le contrôle de la légalité et affiché  
Au registre sont les signatures